



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **24-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 24 avril 2012**

Le vingt-quatre avril deux mille douze, à dix-huit heures trente, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 03 avril 2012

Nombre de délégués en exercice : 18      Présents : 12      Votants : 14

**Présents : M.BAFFERT, V. BELLE, Y.BOULARD, M.BROUZET(2), J.CARRIER,C  
COIGNÉ,C.GUGLIELMI,G.JULLIEN,M.MASTROMAURO(2),P.MOLINARO,M.REPELLIN,J.  
TESSAIRE**

**Absents excusés : A.CARBONARI, C.DIDIER, G.FRIER, FGILABERT,V.GONNET,D.ROUX**

**Président de séance : MICHEL BAFFERT**

**Secrétaire de Séance : V.BELLE**

**Rappel du quorum : 10**

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE**

Modification du tableau des effectifs-Avancement de grades 2012

**Rapporteur : Michel BAFFERT**

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Considérant la nécessité de créer

- 1) deux emplois d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe correspondant au grade d'avancement de deux agents
- 2) Un emploi de Rédacteur principal correspond au grade d'avancement d'un agent

et de supprimer les postes comme défini ci-dessous

**Le Président propose à l'assemblée,**

- la création de deux postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à raison de 35 hebdomadaires,
- la suppression de deux postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe
- La création d'un poste de Rédacteur Principal, à temps complet, à raison de 35 hebdomadaires,
- La suppression d'un poste de Rédacteur

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012

Filière : Technique

Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAUX

Grade : Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe - ancien effectif 2- nouvel effectif 0:

Grade : d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe : - ancien effectif 2- nouvel effectif 4:

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : REDACTEUR

Grade : Rédacteur : - ancien effectif 1- nouvel effectif 0:

Grade : Rédacteur Principal- ancien effectif : 0 -nouvel effectif : 1

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2012, chapitre 012,

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 25 avril 2012  
Le Président,  
Michel BAFFERT